

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

**Délibération**  
n°2021.07.147

**Mouvibus : avenant 1 à la  
convention 2021**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

**Secrétaire de Séance** : Michel BUISSON

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIÉ, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique ARLLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIÉ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

**Excusé(s)** : Sabrina AFGOUN, Véronique ARLLOT, Brigitte BAPTISTE, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2021.07.147**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**MOUVIBUS : AVENANT 1 A LA CONVENTION 2021**

Dans la perspective de trouver une solution pérenne de transport adaptée aux personnes à mobilité réduite à partir de leur domicile, l'association Mouvibus a engagé début 2020, une démarche pour proposer aux financeurs des solutions partagées et soutenables. En septembre 2020, lors de son assemblée générale, l'association a présenté à cet effet une proposition de structuration de son modèle économique autour :

- de dispositifs existants avec des activités de transports conventionnés (appels à projets ; convention avec GrandAngoulême et le Département sur le Transport à la demande de porte à porte) ; de transport hors cadre conventionnel (transports « privés » pour des structures ; location de véhicules) et de services à la personne.
- de nouvelles perspectives : Projet de création en 2021 d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ; projet avec la communauté de communes de La Rochefoucauld-porte du Périgord.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a approuvé en mars dernier, la reconduction du conventionnement avec mouvibus en 2021 sur la base du versement d'une subvention de 65 000 € pour le fonctionnement de l'association sur le premier semestre 2021, avec possibilité de subventions complémentaires au titre de l'année 2021 par avenant.

Au regard de la situation de l'association qui apparaît à ce jour comme plus soutenable, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 63 400 € à l'association portant à 128 400 € la subvention de GrandAngoulême au titre de 2021, sur le principe d'un maintien de la participation de l'agglomération de 2020.

La participation complémentaire de GrandAngoulême serait versée en deux fois :

- Un acompte n°1 de 40 000 € à signature de l'avenant
- Le solde de la subvention en novembre 2021 sur production d'un rapport d'activité et financier de l'année en cours par l'association.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.**

Aussi, **je vous propose** :

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire de 63 400 € à l'association mouvibus portant à 128 400 € la subvention de GrandAngoulême au titre de l'année 2021, pour soutenir l'activité de cette structure.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°1 à la convention conclue entre GrandAngoulême et mouvibus, et dont le projet est annexé à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Recu à la préfecture de la Charente le :**

**22 juillet 2021**

**Affiché le :**

**22 juillet 2021**



# PROJET



## CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUPRES DE MOUVIBUS POUR LE SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTES

### AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2021

Vu la délibération n° 2021.03.83 du conseil communautaire du 11 mars 2021

Vu la délibération n° 2021.07.XXX du conseil communautaire du 8 juillet 2021

Vu la convention entre GrandAngoulême et mouvibus relative au fonctionnement de l'association pour l'année 2021

#### Préambule

Dans la perspective de trouver une solution pérenne de transport adaptée aux personnes à mobilité réduite à partir de leur domicile, l'association mouvibus a engagé début 2020, une démarche pour proposer aux financeurs des solutions partagées et soutenables.

En septembre 2020, lors de son assemblée générale, l'association a présenté à cet effet une proposition de structuration de son modèle économique autour :

- de dispositifs existants avec des activités de transports conventionnés (appels à projets ; convention avec GrandAngoulême et le Département sur le Transport à la demande de porte à porte) ; de transport hors cadre conventionnel (transports « privés » pour des structures ; location de véhicules) et de services à la personne.
- de nouvelles perspectives : Projet de création en 2021 d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ; projet avec la communauté de communes de La Rochefoucauld-porte du Périgord.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a approuvé en mars dernier, la reconduction du conventionnement avec mouvibus en 2021 sur la base du versement d'une subvention de 65 000 € pour le fonctionnement de l'association sur le premier semestre 2021, avec possibilité de subventions complémentaires au titre de l'année 2021 par avenant.

Au regard de la situation de l'association qui apparaît à ce jour comme plus soutenable, GrandAngoulême a approuvé un avenant n°1 la convention de 2021 pour le versement d'une **subvention complémentaire de 63 400 €** à l'association. Cette subvention complémentaire permet de porter à 128 400 € la subvention de GrandAngoulême au titre de 2021, sur le principe d'un maintien de la participation de l'agglomération de 2020.

#### Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet le versement d'une **subvention complémentaire à Mouvibus** pour la poursuite sur la fin de l'année 2021 du dispositif actuel de transport de porte à porte organisé par

cette association pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire.

## **Article 2 – Montant de la Participation financière du GrandAngoulême**

Le montant de la **subvention complémentaire objet du présent avenant est de 63 400 €** portant à 128 400 € maximum la subvention de GrandAngoulême au titre de 2021, sur le principe d'un maintien sur 2020 de la participation de GrandAngoulême de 2020.

## **Article 3 - Modalités de versement de la participation**

La participation complémentaire de GrandAngoulême est versée en deux fois :

- Un acompte n°1 de 40 000 € à signature de l'avenant
- Le solde de la subvention en novembre 2021 sur production d'un rapport d'activité et financier de l'année en cours par l'association.

## **ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Angoulême, le

En deux exemplaires originaux (Nombre de pages dont celle-ci : 2)

Le Président du GrandAngoulême,

Le Président du Mouvibus,